

UNE ETAPE DANS UNE LONGUE HISTOIRE

Les relations entre l'Eglise et l'Etat espagnol

au milieu du XIXème siècle

Cet article est une brève présentation personnelle d'une thèse de doctorat d'Etat soutenue en 1981 et intitulée : Les relations entre l'Eglise et l'Etat espagnol de 1851 à 1860. Le Concordat et son application (1).

L'effort de concision, ici demandé, ne peut qu'en laisser dans l'ombre bien des aspects, mais ne s'agit-il pas avant tout d'expliquer une démarche, de fournir des éléments de réflexion et d'apporter quelques conclusions ?

L'importance du rôle historique de l'Eglise en Espagne est une de ces vérités que nul ne songerait à contester. La connaissance des événements majeurs du passé, Reconquête, défense du catholicisme au Siècle d'Or, résistance à l'invasion napoléonienne, et les observations faites pendant ces cinquante dernières années suffiraient, si besoin en était, à la fonder.

L'image d'une Eglise influente, puissante et riche, fief du traditionalisme et liée au conservatisme politique, s'est d'autre part si bien imposée à l'esprit lorsqu'on évoque l'Espagne contemporaine, qu'on ne se demande plus si elle correspond à une représentation fidèle de la réalité. Il semble inutile de s'interroger sur une telle évidence.

Cependant, il y a une dizaine d'années, il suffisait que l'on voulût chercher à obtenir plus de précision sur le rôle de l'Eglise au XIXème siècle et son éventuelle ingérence dans les affaires politiques, pour s'apercevoir qu'il n'existait pas d'étude systématique en ce domaine et qu'on devait se contenter de renseignements épars et limités. Une telle constatation me conduisit à orienter mes recherches en ce sens, guidée non tant par un souci d'érudition que par la conviction d'être en présence d'une question qui avait été vitale pour la nation espagnole. Les rapports de l'Eglise avec la société civile au XIXème siècle ne pouvaient qu'avoir eu des incidences sur l'évolution de l'Espagne et son histoire conflictuelle au XXème siècle tissée d'anticléricalisme et de cléricanisme.

(1) Thèse présentée devant l'Université de LILLE III, 1020 p.dactylographiées.

Fallait-il se contenter de la vision du passé donnée par de grands romanciers ? A lire Valle-Inclán, le règne d'Isabelle II n'est qu'une comédie bouffonne ou une triste farce où les premiers rôles sont tenus par un personnage aussi controversé que la soeur Patrocínio, mais aussi par un saint canonisé, Antonio María Claret. Font-ils et défont-ils les ministères à leur guise ? Galdós le laisse entendre dans les Episodios nacionales. Doit-on se laisser prendre à la vigueur du trait ou ne faut-il pas oublier la création littéraire pour chercher ce que l'histoire permet d'affirmer ?

Il était difficile et un peu vain de démêler les intrigues de palais, mais on pouvait tenter une étude plus sérieuse à l'aide d'un texte fondamental. Il existait un Concordat en 1851.

Dans ses clauses et dans l'échange même des correspondances occasionné par les négociations et la mise en application de ses dispositions, il devait être révélateur des relations entre l'Eglise et l'Etat. Tout au long du XIXème siècle les allusions y avaient été constantes. On se félicitait de son existence ou on l'accusait d'être à l'origine de mille maux. C'était là un signe de son importance. Du côté de Madrid comme de Rome, on avait voulu en faire le point final de crises qui avaient bouleversé la première moitié du siècle (desamortización de Mendizabal, suppression des ordres religieux...) et, après qu'il eût été ratifié à la suite de laborieuses négociations, on devait y faire constamment référence pendant les années suivantes, soit pour en observer les dispositions, soit pour les combattre selon les orientations des gouvernements, conservateurs ou progressistes. Tel qu'il était, le texte constituait par son ampleur même, ses quarante-six articles, un document de base.

Il fallut bientôt se rendre à l'évidence : le texte du Concordat n'était pas d'une compréhension facile. Il envisageait une multitude d'aspects de l'organisation ecclésiastique, mentionnait un certain nombre d'institutions, bénéfices, dîme, bulle de croisade, indult quadragésimal, droit de dépouille, non seulement peu familières à l'homme du XXème siècle, quel qu'il fût, et à plus forte raison s'il était français, mais dont le lecteur averti lui-même pouvait difficilement connaître le fonctionnement et surtout apprécier le degré d'évolution à quelques années près. Tant de décrets les avaient supprimées, puis rétablies,

pour les supprimer à nouveau au cours du XIXème siècle ! Tant d'autres décrets avaient transformé les biens du clergé en biens nationaux, ordonné leur vente, puis décidé de leur restitution selon leur provenance, en 1845, puis en 1851, pour à nouveau en 1855 les soumettre à désamortissement, et enfin deux ans plus tard revenir au "statu quo".

Il était bien naturel que le sens de certaines clauses du Concordat ne fût plus immédiatement compréhensible pour le lecteur d'aujourd'hui, puisqu'il faisait déjà l'objet de controverses à l'époque, au point que, dans quelques cas limités il est vrai, seuls les négociateurs pouvaient en donner la signification exacte.

Une analyse précise du texte s'imposait donc. En l'absence de travaux récents qui, aujourd'hui manifestent l'intérêt d'historiens espagnols pour ces questions, j'eus recours aux ouvrages d'histoire ecclésiastique, de droit canon et de droit concordataire du siècle dernier et surtout à la documentation manuscrite de divers fonds d'archives qui fournit, par recoupements, des explications, et révéla d'autre part les questions litigieuses. Ces documents, il fallait les exploiter, mais il fallait aussi les trouver, car en dehors de la correspondance diplomatique conservée au ministère des Affaires étrangères, ceux qui concernent le règne d'Isabelle II ne sont souvent ni répertoriés ni catalogués si, par chance, ils ont résisté aux incendies ou aux transferts, et ils peuvent être entreposés dans les lieux les plus divers. Malgré leur dispersion, les archives d'Etat finirent par offrir des sources d'information suffisantes sur presque toutes les questions. Revues et journaux espagnols, rapports de l'ambassadeur de France en constituèrent autant d'autres. Enfin, les fonds de la nonciature à Madrid et ceux de la Secrétairerie d'Etat pour la période 1854-59 furent consultés aux Archives du Vatican et permirent d'avoir le point de vue du représentant du Saint-Siège en Espagne, Mgr Franchi, qui avait succédé au négociateur du Concordat Mgr Brunelli, et qui se trouva être un des principaux protagonistes dans le conflit opposant l'Eglise à l'Etat, en 1854-55, lors du bienio progresista.

C'est sur ces sources de documentation que repose la thèse présentée. Il ne s'agissait pas de partir d'idées préconçues, de considérations générales sur l'histoire de ce temps, mais de s'appuyer sur les textes, d'en cerner le sens, d'en dégager l'essentiel.

Pour rendre compte de ce que furent les relations entre l'Eglise et l'Etat espagnol à l'époque du Concordat, j'ai été amenée d'abord à rechercher quelle était la situation de l'Eglise en 1851. Au début du XIXème siècle, l'Espagne a plus de difficultés que d'autres pays à se dégager de ses structures du Moyen-Age, car il n'y a pas eu comme en France de véritable révolution. C'est ainsi que l'Eglise est encore une grande propriétaire terrienne dans le premier tiers du XIXème siècle, mais c'est déjà une Eglise appauvrie dont les biens ont souffert de l'invasion française de 1808 et ont fait l'objet, pour certains, de mesures de désamortissement, prises d'abord par Joseph Bonaparte, puis en 1820, par les libéraux au pouvoir, mesures qui se sont doublées d'essais de suppression des ordres religieux.

La crise éclatera à la faveur de la guerre carliste de 1833 à 1839, conflit dynastique et idéologique. L'Eglise paiera pour les sympathies carlistes avouées de quelques-uns de ses membres et inavouées de beaucoup d'autres. Dans le climat d'anticléricalisme populaire qui aboutit aux massacres de moines de 1834 et 1835, il sera facile pour les progressistes au pouvoir de décréter la suppression des ordres religieux, la saisie et la mise en vente de leurs biens, ainsi que ceux du clergé séculier. Celui-ci, privé de ressources, va végéter, tandis que les monastères abandonnés et les églises, faute de moyens, menacent ruine. Quant à l'enseignement dispensé dans les collèges et les séminaires, d'un niveau déjà extrêmement bas, il va souffrir de l'expulsion des jésuites et des ordres religieux. Exils et décès font que de très nombreux diocèses n'ont plus d'évêques de 1836 à 1847, aucune nomination ne pouvant intervenir en raison de la rupture des relations diplomatiques entre Rome et Madrid. Un accord sur ce point impliquait, en effet, la reconnaissance d'Isabelle II comme souveraine légitime et l'acceptation des conséquences de la désamortisation de Mendizábal.

Il n'est pas possible d'analyser ici les effets de la politique de Mendizábal, mais les quelques indications qui viennent d'être données font apparaître le Concordat de 1851 comme une solution apportée à une situation de conflit qui a appauvri matériellement et affaibli l'Eglise, même si l'on doit considérer que spirituellement cet appauvrissement a pu avoir quelques aspects positifs.

Cependant, ce Concordat n'est pas qu'une solution apportée à un conflit. Par son ampleur, il dépasse le but primitif assigné aux négociateurs représentant le gouvernement espagnol, celui des modérés : obtenir l'acceptation du fait accompli, c'est-à-dire de la vente des biens du clergé, avec promesse de ne pas inquiéter les acheteurs, moyennant quoi l'Etat s'engagerait à pourvoir à l'entretien du clergé et à celui du culte. Cet objectif fut atteint, mais au-delà, le Concordat envisage une vaste réorganisation ecclésiastique, restructuration de diocèses, de paroisses, dotation du clergé, suppression de juridictions exemptes d'origine moyenâgeuse, enseignement dans les séminaires. C'est essentiellement à cet aspect de réorganisation que je me suis intéressée dans la première partie de l'ouvrage, essayant tant de comprendre le texte même du Concordat et sa portée, que de voir comment il fut appliqué, en général lentement et imparfaitement. Mais un deuxième aspect ne pouvait être négligé, celui des interférences entre les sphères d'action de l'Eglise et de l'Etat, le caractère de relations s'établissant à deux niveaux, d'une part entre le Saint-Siège et le gouvernement, ce qui apparaît spécialement lorsqu'il s'agit des missions aux Philippines, en raison du Patronat des Indes, ou de la question de Terre Sainte, en raison d'un prétendu droit de patronage des rois d'Espagne, d'autre part, entre le gouvernement et l'épiscopat ou le clergé, notamment lorsqu'il s'agit de la presse et de l'enseignement sur lequel les évêques ont un droit de regard.

Dans la deuxième partie, consacrée principalement au conflit de 1854-55 et au gouvernement des progressistes, qui remet en cause dans les faits un certain nombre de dispositions du Concordat, l'aspect des relations entre l'Eglise et l'Etat envisagé sous l'angle de la diplomatie pontificale est prédominant. C'est un essai d'explication des attitudes et prises de position qui aboutissent, en 1855, à la rupture entre Rome et Madrid, dont la cause essentielle est le vote de la loi Madoz, qui décrète une nouvelle désamortisation des biens du clergé, et son début d'application.

A l'origine de l'attitude du gouvernement espagnol, il y a l'intérêt financier et le désir de réduire le pouvoir de l'Eglise et de le contrôler. A l'origine de la diplomatie pontificale, une fermeté sur les principes, en particulier la défense du droit de propriété de l'Eglise,

considéré comme gage de son indépendance, associé au désir de ne rien brusquer dans la pratique. Politique d'attentisme de la part de Pie IX et du cardinal Antonelli pour ne pas irriter l'opinion progressiste et ne pas mettre en danger le trône d'Isabelle II, et de la part du gouvernement espagnol, la mise en oeuvre d'une tactique destinée à faire croire que les mesures de désamortisation sont prévues par le concordat, afin de ne pas soulever l'opinion conservatrice catholique.

Ces manoeuvres diplomatiques qu'utilisent les progressistes au pouvoir pour faire admettre par Rome ce qui ne pouvait lui apparaître que comme l'inacceptable, ne doivent pas faire oublier que, même dans les moments les plus favorables des relations entre l'Eglise et l'Etat, lorsque les modérés sont au pouvoir, on assiste à un jeu subtil du gouvernement pour conserver à l'Etat sa suprématie.

Les recherches entreprises ont apporté des faits nouveaux qui, s'ils ne sont pas majeurs, permettent confrontés à d'autres, de cerner plus exactement la situation de l'Eglise.

Par exemple, si en matière de censure l'Etat reconnaît aux évêques un droit de regard sur les écrits religieux, si certains de ces prélats s'élèvent contre l'immoralité des romans, en contrepartie, brevets et bulles papales sont soumis à l'obligation de l'exequatur, l'Etat a le monopole de l'impression des livres liturgiques, les synodes diocésains ou conciles provinciaux sont interdits, même sous le gouvernement des modérés.

Si l'Etat accorde à l'Eglise un rôle de surveillance sur l'enseignement, vestige du monopole d'antan, c'est lui qui fixe les livres de texte utilisés dans les séminaires, et c'est ainsi qu'y seront en usage à certaines époques des manuels de droit canon affirmant des principes régalistes. Si l'on interdit les ordres religieux en Espagne, on découvre que le maintien de missionnaires aux Philippines et à Cuba est le seul moyen de conserver ces colonies et l'on s'oppose donc à la formation d'un clergé autochtone par Rome.

Bien d'autres faits, ainsi rapprochés, montrent la complexité de la situation et les pesanteurs de l'histoire. On assiste aux efforts de l'Etat pour se dégager de l'emprise de l'Eglise, en souhaitant cependant sa collaboration dans certains domaines où elle est un facteur d'ordre efficace. On assiste aussi aux efforts de Rome pour assurer l'indépendance de l'Eglise et la dégager du pouvoir de l'Etat, avec toutes les difficultés que cela représente lorsque le clergé, privé de la majeure partie de ses biens par la désamortisation, doit en attendre son traitement, quand ce n'est pas son avancement.

Les événements d'Espagne s'inscrivent dans le contexte d'une époque où la propriété ecclésiastique est attaquée dans divers pays d'Europe, où les Etats pontificaux sont menacés dans leur existence, où s'affrontent Eglise et libéralisme. Ces rapports avec la situation internationale d'une part, et les problèmes d'ordre idéologique d'autre part, n'ont été que suggérés dans l'ouvrage car une telle étude dépasse son but : rendre compte dans les faits des relations entre l'Eglise et l'Etat espagnol, de 1851 à 1860, généralement mal connues.

Ni 1851, ni 1860, ne marquent un changement profond dans l'histoire politique de l'Espagne, mais ce sont là deux dates complémentaires du point de vue concordataire.

1851 marque le moment où l'Eglise commence à se remettre des attaques qu'elle a subies depuis 1835 et, grâce au Concordat, retrouve un statut. 1860, c'est l'accord qui règle définitivement la question de ses biens, puisqu'une seconde désamortisation, celle de Madoz, a eu lieu entre-temps en 1855, et qu'une politique anticléricale a été à nouveau instaurée en 1854-56, lors du bienio progresista.

L'idée d'une Eglise toute puissante au XIXème siècle, un des deux piliers de l'Etat avec l'armée, apparaît comme méritant un correctif. L'Eglise a vu ébranler ses structures ; la désamortisation l'a ruinée en partie et, conjointement avec la suppression des ordres religieux, elle a représenté pour elle un choc moral. Elle l'a ancrée dans une attitude défensive dont elle ne se défera pas. Devant les idées modernes où elle verra la cause de tous les maux qu'elle a subis et l'origine de la décadence des moeurs, elle a tendance à maintenir plus qu'à conquérir. Son clergé a reçu une

formation insuffisante due aux aléas de la guerre civile. Le fait que nombre de diocèses soient restés sans évêque pendant de longues années a contribué au déclin des séminaires.

Quant aux évêques, ce n'est pas sans difficulté qu'ils se sont adaptés à la nouvelle situation. Ils préfèrent l'effacement, à l'exception de quelques-uns comme Mgr Costa y Borrás, évêque de Barcelone, qui exercent en tout leur vigilance, conscients de leur autorité, mais celle-ci est alors combattue, même sous un gouvernement modéré. Les plaintes contre la presse auprès des autorités civiles sont le fait de deux ou trois prélats seulement et elles sont rarement suivies d'effet.

L'Eglise n'est plus une riche propriétaire terrienne ; sa fortune est passée entre les mains de la bourgeoisie libérale et bien des députés aux Cortés sont les bénéficiaires de la réforme de Mendizábal et de la loi Madoz.

L'image d'une Eglise intriguant en faveur du carlisme mérite aussi un correctif lorsqu'il s'agit du milieu du XIX^{ème} siècle . De 1835 à 1838, tout ecclésiastique est soupçonné de sympathie pour les carlistes, mais du jour où le gouvernement d'Isabelle II évolue vers un appui donné à la religion, on observe un ralliement. En 1835, les prêtres avaient dû présenter un certificat d'adhésion à la monarchie constitutionnelle d'Isabelle II pour obtenir cures et bénéfices. On oublie souvent également que pendant douze ans, il n'y avait eu aucune nomination épiscopale en Espagne, aussi celles, nombreuses, de 1847, avaient-elles apporté un renouvellement considérable. Les nouveaux évêques, présentés par la reine, étaient favorables à son régime, et si quelques-uns, comme Cirilo Alameda, avaient eu un passé carliste, on aurait décelé facilement chez d'autres des idées quelque peu jansénistes. Un certain équilibre s'établit entre les diverses tendances et empêcha que la hiérarchie fût totalement soumise à l'Etat.

Les évêques se montrèrent fidèles à Rome et la crise de 1855 les confirma dans cette attitude et renforça leur unité. Comparé à l'épiscopat français, l'épiscopat espagnol apparaissait comme "pro-romain" et il ne devait

pas dévier de cette ligne lors de la publication du Syllabus, en 1864, et du concile du Vatican en 1870.

L'influence d'Isabelle II, très attachée à la personne de Pie IX est assurément à souligner. C'est après 1857 seulement que s'exerça celle de Mgr Claret, son confesseur, qui l'orienta alors dans le choix des candidats à l'épiscopat, en renforçant cet aspect de la fidélité au pape. La figure de ce prélat domine les dix dernières années du règne, mais (et là encore s'affirme la nécessité de distinguer les périodes), elle est absente de la phase pré-concordataire, des débuts de la mise en application du Concordat et de l'époque d'affrontements du bienio progresista où la personnalité la plus forte est celle de Mgr Costa y Borrás.

L'ultramontanisme d'Isabelle II a sa contre-partie dans les tendances régalistes de ses gouvernements. Elles sont plus ou moins affirmées, mais elles existent même lorsque les ministres appartiennent au parti modéré. Les modérés au pouvoir ne font pas la politique de Rome. Ils ont fait des concessions lors des négociations en vue du Concordat, il est vrai, mais ce fut en disputant avantage contre avantage. On ne rétablit ni les ordres religieux, ni la Compagnie de Jésus.

Il est clair que les principes qui furent ceux du réganisme ou du jansénisme espagnol inspirèrent totalement la politique menée à l'égard de l'Eglise par les progressistes. Le ministre Alonso, à deux reprises, lors de la régence d'Espartero, puis en 1854, veut les appliquer intégralement. L'Etat finit par légiférer sur tout, fixant le nombre de prêtres à ordonner, décidant de l'enseignement dans les séminaires, y imposant des livres de texte où ces mêmes principes sont mis en valeur, interdisant à plus de trois évêques de se réunir et à tout prélat de diffuser une lettre pastorale, obligeant les missionnaires d'Asie à faire vœu de mourir aux Philippines, dans l'intérêt des finances publiques.....

La persistance de principes régalistes, un certain sens de l'intérêt de l'Etat, soucieux de défendre ses privilèges et ses droits, la défiance à l'égard de l'autorité papale et un nationalisme ombrageux ne suffisent pas à expliquer une telle politique et l'on peut parler d'anticléricalisme.

Les liens existant entre les idéologies nées de la Révolution française, les sociétés secrètes et les mouvements révolutionnaires qui secouaient Rome et qui ébranlèrent en certains pays les structures de l'Eglise, firent croire à un vaste complot organisé à l'échelle de l'Europe et dirigé contre elle. Il faut faire la part du mythe, mais il y eut assurément une conjonction d'idées, de faits et d'initiatives qui aboutirent à restreindre la place de l'Eglise dans la société et, d'une façon générale, celle de la religion dans la vision de l'homme. La presse anticléricale en est le témoin, mais il est regrettable de n'avoir pu se pencher sur des documents de sociétés secrètes au XIXème siècle qui eussent permis de mieux cerner la réalité.

Par ailleurs les documents des archives espagnoles et vaticanes consultés, laissent apparaître qu'il n'y a pas eu de vaste conspiration de "jésuites", qu'une "mano oculta", qui, toute occulte qu'elle fût était représentée dans l'imagination populaire par la soeur Patrocinio, ne dirigeait pas toute la politique du pays. Protégée par le roi, mêlée à quelques intrigues, ainsi que certains ecclésiastiques ambitieux, soucieux d'obtenir charges et bénéfices, cette religieuse ne reçut l'appui ni du nonce, ni du pape. Ils observèrent une attitude de méfiance à son égard. Ne s'était-elle d'ailleurs pas rendu coupable de désobéissance en ne se rendant pas à Rome, terme assigné à son exil par l'autorité ecclésiastique, en 1852 ? Ce qui apparaît nettement c'est le désir du représentant du Saint-Siège, en 1855, de ne pas s'immiscer dans les affaires strictement politiques de l'Espagne et sa crainte que les initiatives intempestives du roi en faveur d'une coterie cléricale intéressée ne créent dans l'opinion une irritation contre l'Eglise. Par contre son attitude est ferme lorsqu'il s'agit de défendre des principes jugés essentiels.

Au regard de l'histoire, les quelques membres du clergé intrigant dans l'entourage du roi ne représentent pas toute l'Eglise d'Espagne et leur efficacité à faire et défaire les gouvernements n'a jamais été prouvée. Le monde que l'on découvre en abordant cette période est beaucoup plus divers et complexe qu'on ne pourrait le supposer. Sans doute n'était-il pas inutile de le faire revivre pour l'apprécier dans ses nuances.